



Durée

2 jours

Publics

- Directeurs d'établissement
- Responsables comptables et financiers
- Comptables

Prérequis

- Connaissance de base de la comptabilité
- Savoir lire un bilan et un compte de résultat

Moyens mobilisés

Matériel : salle de cours, vidéoprojecteur

Méthodes pédagogiques :

- Exposés théoriques
- Exercices d'application
- Cas pratiques

Modalités d'évaluation

- Évaluation des travaux réalisés et analyse des résultats
- Questionnaire d'évaluation des acquis en fin de formation

Délai d'accès

La formation est organisée dans un délai de 3 mois à compter de la demande.

Accessibilité

Pour connaître nos modalités d'accès et d'accueil des publics en situation de handicap, merci de nous contacter.

Inscription & informations

formation@jegardcreatis.com

Tarifs

Prestation INTRA adaptée aux attentes.
Devis sur demande



La contractualisation et la dynamique de budgets pluriannuels ne s'impose pas à tous les établissements. Dans un contexte général de restriction financière, il est nécessaire de savoir présenter les besoins essentiels des établissements et mettant en avant le projet de l'établissement.



Objectifs et compétences visés

- Identifier les différentes modalités de tarification
- Établir un budget en conformité avec la réglementation
- Mettre en place une démarche budgétaire adaptée
- Établir le budget d'investissement



Contenu de la formation

1. Définition et enjeux du budget

- La définition et les objectifs du budget
- Les parties prenantes
- La convergence tarifaire

2. L'actualité réglementaire

3. La procédure budgétaire

- La réglementation applicable et les principes budgétaires
- Le calendrier et la procédure contradictoire
- La détermination du tarif

4. Les particularités comptables

- La détermination et l'affectation du résultat
- Les provisions réglementées
- Les crédits non reconductibles
- Le bilan d'établissement et les comptes de liaison

5. L'organisation interne et le contrôle de conformité

- Le planning de réalisation
- Le recueil des données et le contrôle de conformité

6. Établissement du budget

- Les documents à communiquer
- L'activité
- Les budgets de fonctionnement et d'investissement
- Le rapport d'orientation budgétaire
- Les indicateurs